



Introduction

OBJECTIF ET DOMAINE D'APPLICATION

Les termes « skateparc » et « skateboard » sont utilisés par l'ensemble des pratiquants de cette discipline sportive.

L'objectif de ce guide est d'offrir tous les outils nécessaires aux preneurs de décisions dans le domaine municipal et public afin d'offrir des installations adéquates et bien adaptées pour les sportifs. Il vise à épauler les intervenants municipaux dans toutes les étapes de la mise en place d'espaces sportifs de haute qualité.

Ce guide présente les différentes étapes de la mise en place et la gestion d'un skateparc : planification, conception, construction et exploitation. Chacune de ces étapes est abordée de façon que le skateparc proposé soit de bonne qualité.

L'aménagement de skateparcs fonctionnels bien conçus permettra aux pratiquants de plusieurs disciplines (skate, trottinette, patin à roulettes, BMX) d'apprécier et de s'approprier les espaces de manière conviviale et sécuritaire.

À la différence d'autres équipements de loisir, peu de normes reconnues et d'études en profondeur s'appliquent aux skateparcs. La Fédération de skateboard du Québec, qui a vu le jour en 2022, est une ressource relativement nouvelle qui peut aider notamment les gestionnaires, les techniciens, les ingénieurs, les contremaîtres, le personnel d'entretien et les surveillants d'installation à offrir des installations sécuritaires, fonctionnelles et durables.

Ce guide a bénéficié de la contribution de plusieurs acteurs, réunis au sein d'un comité de pilotage. Il a été réalisé par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), ainsi que les villes de Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières.

Ce guide reprend certains éléments du *Guide d'aménagement et de gestion des parcs de planche à roulettes*, publié en 2005 par l'AQLM, en collaboration avec le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

***Skateparcs – Guide d'aménagement, de sécurité et de prévention* vise à fournir les outils nécessaires pour faire en sorte que la pratique du skate et d'autres disciplines connexes soit agréable, tout en étant sécuritaire pour les utilisateurs et la municipalité. Le simple aménagement d'un skateparc, même assorti de mesures passives favorisant la sécurité des usagers, ne le rend pas forcément sécuritaire. La municipalité doit réglementer la pratique, mais elle doit aussi fortement recommander aux parents de superviser les jeunes enfants.**

CONTEXTE

Les sports pratiqués dans les skateparcs sont appelés « sports d'action ». Les différentes disciplines ont toutes le même but : exécuter des figures de saut ou de glisse sur des obstacles de tailles et difficultés multiples. Chacun est libre d'effectuer les figures de son choix, aucun règlement officiel ne s'applique. La réussite des figures se mesure à la vitesse, la hauteur, la longueur et la facilité d'exécution : un usager avancé sautera plus haut, glissera plus loin, roulera plus vite, et avec plus de facilité, ce que l'on appelle, dans le langage de la compétition, le « style ».

Les sports d'action (skateboard, trottinette, patin, BMX) sont en constante évolution depuis les dernières années. Une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) indiquait en 2016 que le nombre d'adeptes de la planche à roulettes était passé de 181 000 à 466 000 entre 2009 et 2015¹. La démocratisation de ce sport est due notamment à une visibilité accrue dans les médias, à son association à la culture populaire des jeunes et à sa reconnaissance comme sport olympique, mais aussi à des facteurs structurels tels que la liberté de pratique et le faible coût de la pratique.

Les skateparcs existent depuis les années 1980 au Québec. Plusieurs générations de skateparcs fabriqués avec différents matériaux se sont succédé. Dans les premiers temps, les parcours étaient aménagés sous forme de modules unitaires agencés sur un pavage, généralement de l'asphalte. Les différents obstacles (modules) étaient fabriqués en acier, en bois ou en matériaux composites.

La durée de vie des installations était d'en moyenne dix ans, mais ils requéraient des entretiens périodiques (au moins tous les cinq ans) pour demeurer utilisables. Leur désavantage résidait dans le faible agrément des utilisateurs : ils étaient souvent conçus et construits par des firmes non spécialisées qui étaient déconnectées des besoins des sportifs. Les modules étaient souvent bruyants, mal agencés en matière de circulation, les pentes et les formes étaient mal adaptées à la pratique. Au fil des années, les plaintes répétées des adeptes ont incité les responsables à les impliquer dans le processus décisionnel de façon à offrir des installations plus convenables.

La décennie 2010-2020 a vu un changement important. Des entreprises de conception et de construction spécialisées ont fait leur apparition, dirigées par des passionnés. De telles entreprises existaient ailleurs au Canada, mais la [Loi sur les organismes publics C-65.1, r. 5 – Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics](#) exigeait que les entreprises aient une place d'affaires située au Québec pour pur pouvoir obtenir des contrats de construction publics. Les municipalités, par exemple, ne pouvaient donc confier les travaux d'aménagement de skateparcs à des entreprises spécialisées provenant d'autres provinces.

Le vent a tourné : les municipalités ont commencé à s'entourer d'experts pour se doter d'installations mieux adaptées et l'avènement des parcours en béton a fait boule de neige, ce qui considérablement favorisé le développement du sport dans toute la province.

1. INSPQ, Bureau d'information et d'études en santé de la population, [Étude des blessures subies au cours de la pratique d'activités récréatives et sportives au Québec en 2015-2016](#).

Depuis la première édition du *Guide d'aménagement et de gestion des parcs de planche à roulettes*, il a donc coulé beaucoup d'eau sous les ponts. De fait, le présent guide en est la troisième édition. Le titre a été modifié pour faire place aux « skateparcs », terme maintenant admis dans la francophonie et préconisé par la Fédération de skateboard du Québec, et le contenu a été actualisé, s'attardant notamment à l'exploration en profondeur des installations en béton, mieux adaptées aux communautés à plusieurs égards.

CRÉDITS

Rédacteur principal
Hugo Papillon

Coordination
Hélène Caron, AQLM

Révision linguistique
Denis Poulet

Direction
Geneviève Barrière, AQLM

Comité de pilotage
Jean-Philippe Grou, Ville de Laval
Michel St-Pierre, Ville de Montréal
Jonathan Bélisle, Ville de Sherbrooke

Comité de relecture
Benjamin Robinson-Chouinard, MEQ
Association Skateboard Montréal

Design graphique
Publi Griffé

Production et distribution
Association québécoise du loisir
municipal (AQLM)
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Téléphone : 514 252-5244
Télécopieur : 514 252-5220
infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca